

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 AVRIL 2019

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 3 avril 2019 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 26 mars 2019.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Laurent BAILLY, Christine BESOMBE JOLLY, Daniel BEY, Mireille KAMMERLOCHER, Pascale ROUX, Laurent GARCIA, Mireille CARQUIGNY, Corinne FROELHIN

Absent : Philippe PLOYER

Absentes excusées : Danièle TARTRAT, Colette CHAPUIS

Pouvoir : Colette CHAPUIS donne pouvoir à Pascale ROUX, Danièle TARTRAT donne pouvoir à Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Mireille KAMMERLOCHER

Administration : Alexia RIETMANN

Le compte-rendu de la séance du 21 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour : autorisation de signature d'un contrat de prestation de service pour l'entretien des poteaux incendie

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

M. le Maire présente le compte de gestion 2018 émis par la trésorerie. Celui-ci n'appelant aucune observation ni réserve est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif de la commune présentant les mêmes résultats est soumis au vote par Mr BEY Daniel et est adopté à l'unanimité avec les chiffres suivants :

Dépenses d'investissement : 63 579.74€

Dépenses de fonctionnement : 312 394.53€

Recettes d'investissement : 77 830.73€

Recettes de fonctionnement : 403 271.15€

Excédent d'investissement : 14 250.99€

Excédent de fonctionnement : 90 876.60€

AFFECTATION DU RESULTAT:

Considérant les résultats suivants :

	Clôture exercice 2017	Affectation 2018	Résultat 2018	Clôture exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Total
Investissement	-61 320.73	0.00	14 250.99	-47 069.74	-35 500.00	-82 569.74
Fonctionnement	325 345.98	61 320.73	90 876.60	354 901.85	0.00	354 901.85
TOTAL	264 025.25	61 320.73	105 127.59	307 832.11	-35 500.00	272 332.11

Le conseil municipal décide, compte tenu du déficit d'investissement de 47 069.74€ et des restes à réaliser de 35 500€, d'affecter 82 569.74€ au compte 1068 (recette d'investissement) et de reporter 272 332.11€ en excédent de fonctionnement (article 002)

TAUX D'IMPOSITION 2019:

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation aux taux de fiscalité directe locale pour 2019. Les taux sont reconduits à l'unanimité, à savoir :

Taxe d'habitation : 5.04 %

Taxe foncière (bâti) : 12.95 %

Taxe foncière (non bâti) : 28.06 %

AMORTISSEMENT DES TRAVAUX CHEMIN DE PREJOUR :

M. le Maire explique que la participation de la commune à l'entretien du chemin de préjour est une opération qui doit être amortie. Il propose, au vu de la somme, que cet amortissement s'effectue sur an. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'écriture pour 2020.

DEVIS DE TRAVAUX 2019 :

Le conseil municipal valide les devis suivants :

- éclairage public 6^{ème} tranche pour un montant de 18 280€

- accessibilité de la bibliothèque pour 6460€ maximum

- création d'un chemin rue des violettes à hauteur de 6000€

- réfection des trottoirs et voiries pour un montant maximum de 52 050€

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE :

M. le Maire informe que considérant l'ancienneté de l'agent technique, celui-ci peut prétendre à un changement d'échelon. La commission paritaire a étudié son dossier dernièrement et a émis un avis favorable. Il est donc proposé d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe. Voté à l'unanimité.

REEVALUATION DE LA REMUNERATION D'UN AGENT :

M. le Maire rappelle que la directrice du périscolaire a été recrutée en tant que contractuel en CDI et selon un indice précis qui n'a pas évolué depuis son embauche. Il désire réévaluer ce dernier et établir une « fourchette » de rémunération pour permettre une progression au sein du poste ainsi que la possibilité de recruter un remplaçant (si absence du gestionnaire), à un indice inférieur en cas d'expérience moindre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le changement d'indice de rémunération de Mme Girardot et établit une fourchette de recrutement et d'évolution entre les indices 355 et 441 de son poste.

BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le projet de budget élaboré par la commission des finances est détaillé ligne par ligne ; ce budget 2019 adopté à l'unanimité se décompose comme suit :

* en FONCTIONNEMENT : 682 222 € en dépenses et recettes,

* en INVESTISSEMENT : 182 668 € en dépenses et recettes;

Les travaux inscrits donnent la priorité aux projets votés précédemment :entretien de voirie et la création d'un chemin pédestre rue des violettes, des travaux d'éclairage public, l'accessibilité de la bibliothèque aux personnes à mobilité réduite, la création de cavurnes

AUTORISATION D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEUX INCENDIE :

M. le Maire rappelle que l'entretien des bouches et poteaux incendie est une obligation qui incombe depuis quelques années à la commune. Or, le diagnostic n'a pas été actualisé depuis que le SDIS n'a plus cette compétence.

M. le Maire fait lecture du contrat de prestation de services proposé par Gaz-et-eaux, fermier en charge du réseau d'eau sur la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer ce contrat conclu pour une durée de trois ans.

QUESTIONS DIVERSES :

- élections européennes le 26 mai prochain, la mise en place des tours de garde s'effectuera dès maintenant

- inauguration des circuits de randonnées le 1^{er} mai à 9h30 devant la mairie

Le Maire, Yvan GUIGNOT



ATTENTION LE SECRETARIAT DE MAIRIE SERA FERME LES 15 ET 16 AVRIL 2019